

FORMULAIRE B

ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE DEMANDE DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION D'UNE MESURE D'INSTRUCTION
(Article 9, paragraphe 1, du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves)]⁽¹⁾)

1. Numéro de référence de la juridiction requérante :

2. Numéro de référence de la juridiction requise:

3. Nom de la juridiction requérante:

4. Juridiction requise

4.1. Nom:

4.2. Adresse:

4.3. Tél. :

4.4. Fax : (*)

4.5. Courriel:

5. La demande a été reçue le . (date de réception) par la juridiction mentionnée au point 4.

6. La demande ne peut pas être traitée parce que:

6.1. la langue utilisée pour remplir le formulaire n'est pas acceptée [article 6 du règlement (UE) 2020/1783]:

6.1.1. Veuillez utiliser une des langues suivantes:

6.2. le document n'est pas lisible:

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾JJO 405 du 2.12.2020, p. 1

(*)Facultatif.